



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASSISTANT(E) DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - SECOND DEGRÉ

Rentrée scolaire 2026

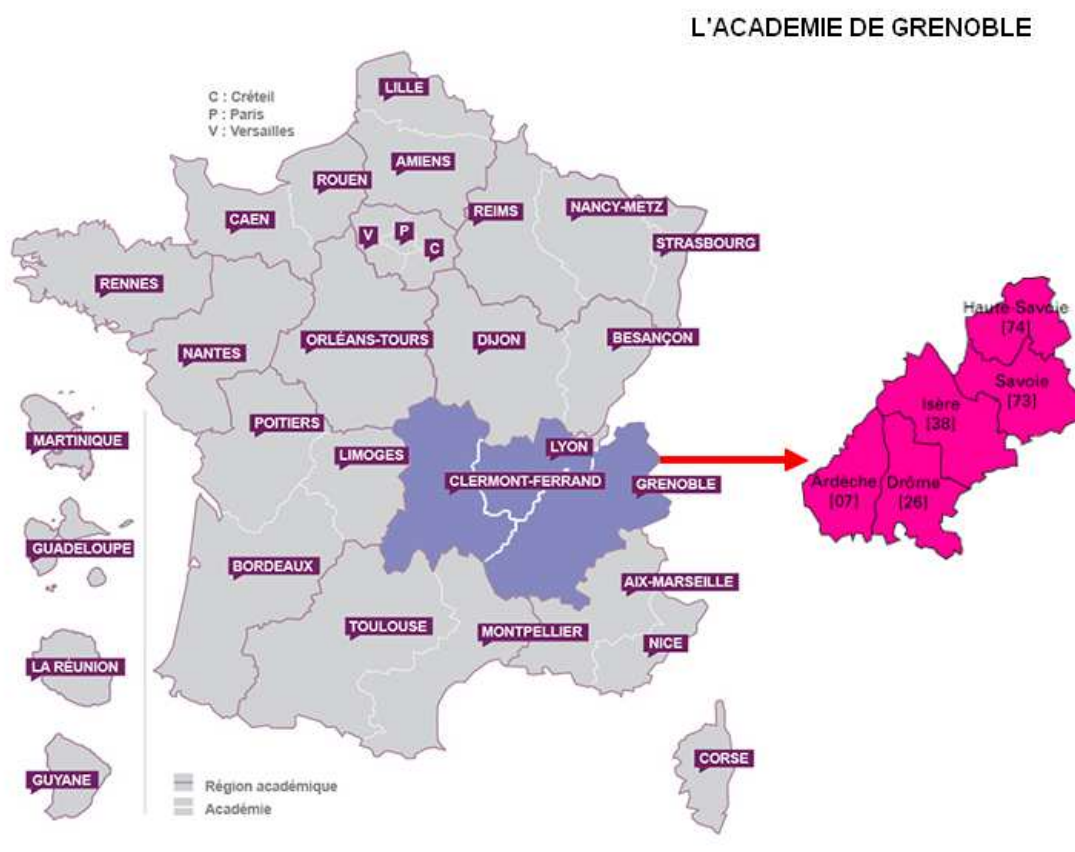
Bienvenue dans l'Académie de Grenoble

Vous venez d'être nommé(e) assistant(e) de langue vivante étrangère dans l'académie de Grenoble. Nous sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons un excellent séjour parmi nous.

L'académie de Grenoble fait partie de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Une **académie** est une division administrative du territoire éducatif, placée sous l'autorité d'un **Recteur** qui représente le **Ministre**.

Notre académie regroupe cinq départements : Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73), Haute-Savoie (74). Vous y trouverez des grandes villes (Grenoble, Chambéry, Annecy, Valence), de nombreuses villes moyennes ainsi que des universités majeures, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université Savoie Mont Blanc (USBM), l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et plusieurs grandes écoles.

→ Pour découvrir la région et toutes ses possibilités : <https://www.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>



Vos établissements d'accueil

Vous interviendrez dans des **collèges** ou encore des **lycées** (lycée général, technologique, professionnel). Ces établissements scolaires sont dirigés par des chefs d'établissement que l'on appelle **Principal** en collège et **Proviseur** en lycée.

Dans ces établissements vous travaillerez avec des professeurs et plus particulièrement avec les **professeurs de langues vivantes (LVE)**.

Vous pourrez aussi rencontrer les personnels d'encadrement responsables de la pédagogie qui sont inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des formateurs en LVE.

→ Les postes d'assistants de langues à la rentrée 2026 dans l'académie de Grenoble :

| | ALLEMAND | ANGLAIS | ARABE | CHINOIS | ESPAGNOL | ITALIEN | PORTUGAIS | RUSSE |
|---|-----------|------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| 1 ^{er} degré (écoles) | 4 | 55 | 0 | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 |
| 2 ^d degré (collèges et lycées) | 19 | 97 | 2 | 2 | 40 | 27 | 1 | 2 |
| TOTAL : 256 | 23 | 152 | 2 | 2 | 41 | 33 | 1 | 2 |

→ Quelques postes sont partagés entre le 1^{er} et le 2nd degré.

L'enseignement des langues dans le système scolaire français

Les élèves français commencent l'apprentissage d'une première langue étrangère dès l'école primaire et le poursuivent jusqu'à la fin de leur scolarité. Ils commencent à apprendre une seconde langue dès la 5^e (parfois dès la 6^e).

Premier degré : écoles

| Cycle 2 des apprentissages fondamentaux | Cycle 3 de consolidation |
|---|--|
| 6 ans : C.P. (cours préparatoire) | |
| 7 ans : C.E.1 (cours élémentaire 1 ^{ère} année) | 9 ans : C.M.1 (cours moyen 1 ^{ère} année) |
| 8 ans : C.E.2 (cours élémentaire 2 ^{ème} année) | 10 ans : C.M.2 (cours moyen 2 ^{ème} année) |

Second degré : collège et lycée

| Collège - Cycle 3 consolidation | Lycée - cycle de détermination |
|--|---|
| 11 ans : classe de 6^{ème} (continuité CM1 & 2) | 15 ans : classe de seconde |
| Collège - Cycle 4 approfondissements | Lycée - Cycle terminal |
| 12 ans : classe de 5^{ème} | 16 ans : classe de première |
| 13 ans : classe de 4^{ème} | 17 ans : classe de terminale |
| 14 ans : classe de 3^{ème} | <u>Examen</u> : baccalauréat général, technologique ou professionnel |
| <u>Examen</u> : diplôme national du brevet | |

→ Certains élèves peuvent apprendre une troisième langue étrangère à partir du lycée.

→ Il existe dans l'académie de nombreuses sections européennes (SELO), binationales ou internationales qui proposent une étude renforcée des langues et des cultures étrangères.

Préparer votre arrivée

Dès réception de votre dossier et avant d'arriver en France pensez à consulter :

- ✓ Le site de **France Education International** : <https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/devenir-assistant-de-langue-en-france?langue=fr>
- ✓ Les pages de l'**académie de Grenoble** pour les assistants : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/assistants>
- ✓ La base académique pour trouver des informations sur vos établissements d'accueil : <https://bv.ac-grenoble.fr/carteforpub/etab>

Prenez contact avec :

- ✓ **Votre établissement de rattachement**, c'est-à-dire le premier qui figure sur votre arrêté de nomination.



Entre le 14 juillet et le 15 août les établissements sont fermés, ce sont les vacances scolaires. Prenez contact le plus rapidement possible.

Pensez au logement et aux questions matérielles :

- ✓ Les loyers dans notre région peuvent être élevés, et, après le mois de juillet, il est parfois difficile de trouver un logement, surtout dans les villes universitaires. Certains établissements scolaires peuvent vous proposer des solutions de logement. Votre établissement pourra également vous mettre en contact avec un professeur référent qui pourra vous aider dans vos démarches ou encore avec des assistants d'autres langues avec lesquels vous pourrez envisager des colocations.

Pensez impérativement aux démarches administratives que vous devrez faire :

- ✓ Pour ces démarches, votre interlocuteur dans l'académie est : **Mme Virginie Dalla-Rosa (Rectorat DPE5 – B1)** : ce.dpe5-alve@ac-grenoble.fr
- ✓ Prévoyez plusieurs copies de vos passeports, visas, acte de naissance, arrêté de nomination, etc.
- ✓ **TRES IMPORTANT** : les assistants originaires de **pays hors Union Européenne** doivent engager obligatoirement les démarches pour leur VISA et pour leurs papiers, dès réception de l'arrêté de nomination, avant leur arrivée en France.
- ✓ **Si pour des raisons graves, vous deviez renoncer à votre engagement, faites parvenir une lettre de démission le plus rapidement possible à :** ce.dpe5-alve@ac-grenoble.fr

Préparer votre mission et votre formation

Avant de partir pour la France :

- ✓ Pensez à mettre dans vos bagages des documents qui vous aideront à présenter aux élèves votre pays, votre région, vos coutumes (dépliants touristiques, journaux, livres, BD, fichiers audio ou vidéo, chansons, films, photos, etc.).

Après votre arrivée en France :

- ✓ Vous serez accueilli(e) dans vos établissements par le chef d'établissement, par les professeurs de langues vivantes et par l'ensemble de l'équipe éducative. Vous pourrez vous adresser à votre établissement de rattachement pour vous aider à résoudre les questions d'ordre matériel (logement, papiers officiels).
- ✓ Vous serez aidé(e) par les professeurs de langue du collège ou du lycée. Ils vous inviteront pendant une semaine ou deux dans leurs cours afin que vous puissiez connaître les élèves et la vie de l'établissement. Après d'eux, vous trouverez aide et conseil et, en concertation avec eux, vous préparerez vos interventions auprès des élèves.
- ✓ **A votre arrivée en octobre**, vous serez convoqué(e) pour une **journée de formation pédagogique obligatoire**.

Le lieu où vous devrez vous rendre et la date précise seront indiqués avant votre arrivée sur les pages académiques pour les assistants (rubrique « Stage académique d'intégration ». Les informations pratiques seront également transmises à vos établissements.

Cette journée de formation sera l'occasion de faire connaissance avec d'autres assistants, de recevoir des informations et des conseils pratiques et pédagogiques. Lors de ce stage, vous rencontrerez des formateurs et des professeurs de langue.

Bienvenue dans l'Académie de Grenoble